

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2025 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 11 décembre 2025 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, SIETTEL Thomas, CHAUX Michel, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : PEURIERE Jean-Hervé, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, LUGNE Isabelle.

Absents excusés : CHABRE Michel,

Absents : BRUEL Laurent, PEREZ Gérard.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA BOMBARDE (SMEB) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence « eau et assainissement » transférée à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la nécessité d'assurer la représentation de notre territoire au sein du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays d'Urfé sera membre du SMEB à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués communautaires conformément aux candidatures transmises par les communes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article 1 : DESIGNE les représentants suivants pour siéger au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde :

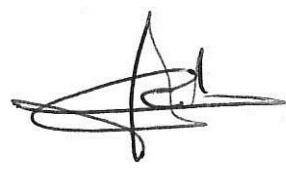
| Commune | Titulaire | Suppléant |
|------------------------|-------------------|---------------------|
| Champoly | Ingrid MEUNIER | Mathieu VERDIER |
| Chausseterre | Lorraine ROUX | Roger BUTIN |
| Cherier | Charles LABOURE | Loïc BERTIQUET |
| Crémeaux | Laurent LOIZZO | Irène MICHON |
| Juré | Gérard PEREZ | Franck BLANC |
| La Tuilière | Thomas SIETTEL | Philippe BOUTTE |
| Les Salles | Philippe ROUX | Michel CHAUX |
| Saint-Just-en-Chevalet | Michel COMPAGNAT | Emmanuelle BARLERIN |
| Saint-Marcel-d'Urfé | Guy CROZET | Emmanuel PHILIPPON |
| Saint-Priest-la-Prugne | Dominique CAZORLA | Alexandre CHABRIER |
| Saint-Romain-d'Urfé | Christian GEORGES | Patrice PERRET |

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier ces désignations au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde et à accomplir toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 11 décembre 2025

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
"Maison du pays d'Urfé"
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 15/12/2025
Date de réception de l'AR: 15/12/2025

042-244200820-DE_099_2025-DE
A G E D I